

## Calculs des tarifs pour la rentrée de septembre 2023

### ➤ Rappel du contexte tarifaire actuel

Les prix appliqués à la cantine depuis le 01/09/2022 sont :

- Pour les hors commune : 6.70€ soit le prix total du prix de revient calculé sur l'année n-1 (soit 2021) de 6.59€ + augmentation de 5% de Restoria à compter du 01/09/2022 d'un montant moyen de 0.11€.
- Pour les chapellois (et habitants des communes conventionnées) : 4.62€ avec une prise en charge de la commune de résidence de 2.08€

Le prix d'un repas se décompose comme suit :

- 4.09€ pour l'ensemble des charges liées au service (bâtiment, salaire des agents, fluides, fournitures)
- 2.61€ prix du repas en lui-même.

Nous facturons aux chapellois 2.61€ (prix du repas) + 2.01€ des charges, les 2.08€ de charges restantes sont pris en charge par les communes.

### ➤ Données de l'année 2022, comparées à l'année précédente

Voici les données des années 2021 et 2022 pour comparaison.

| dépenses               | 2021   | 2022                | différence      | évolution     |
|------------------------|--|---------------------|-----------------|---------------|
| eau                    | 213,72 €   | 277,28 €            | 63,56           | 29,74%        |
| électricité            | 2 091,21 €   | 4 299,76 €          | 2208,55         | 105,61%       |
| restoria               | 52 004,52 €  | 54 324,54 €         | 2320,02         | 4,46%         |
| fournitures entretien  | 2 897,28 €   | 3 035,09 €          | 137,81          | 4,76%         |
| petit équipement       | 1 654,15 €   | 827,22 €            | -826,93         | -49,99%       |
| entretien bâtiment     | 1 805,24 €   | 496,99 €            | -1308,25        | -72,47%       |
| maintenance logiciel   | 1 209,60 €   | 1 209,60 €          | 0               | 0,00%         |
| salaires agents        | 75 344,04 €  | 71 876,80 €         | -3 467,24       | -4,60%        |
| téléphone              | 57,24 €  |                     |                 |               |
| frais carte bancaire   | 0,28 €   |                     |                 |               |
| frais de déplacement   | 74,00 €  |                     |                 |               |
| <b>TOTAL</b>           | <b>137 351,28 €</b>  | <b>136 347,28 €</b> | <b>-8129,67</b> | <b>-5,92%</b> |
| nombre de repas        | 20857  | 22215               |                 |               |
| prix revient par repas | 6,590  | 6,140               |                 |               |
|                        | (+prix augmentation de restoria de 5% à partir du 01/09/22 soit 0.11€) |                     |                 |               |

A noter que pour l'année 2021, nous avons compté que 10% du temps de travail de la secrétaire en charge des commandes des repas et des relations avec Restoria (Fabienne). C'était loin de la réalité, les données de 2022 prennent donc en compte 30% de son temps de travail.

La baisse du prix de revient s'explique par une augmentation du nombre de repas et une forte diminution des salaires des agents (le choix a été fait en septembre de ne pas remplacer un agent partant). Cette diminution liée aux salaires des agents, même si elle est calculée à l'année, n'est liée qu'à la période de septembre à décembre.

A noter : La baisse du nombre d'agent n'a pas été sans conséquence dans la gestion de ce temps et nous ne pouvons que conclure que cela n'est pas opportun de poursuivre dans cette direction, même si nous rencontrons de grandes difficultés à recruter.

### ➤ **Tarifs 2023-2024**

En avril 2023, suite à plusieurs mois de négociation, un avenant a été signé avec la société Restoria face aux difficultés financières qu'ils rencontrent liées au contexte généralisé d'inflation. Nous avons refusé leur méthode de revalorisation des prix appliqués pour ne pas pénaliser les familles (leur proposition aurait imposé un recalcul trimestriel des tarifs que nous aurions dus répercuter).

Il a été décidé : une augmentation de 4% pour la période d'avril à août 2023 puis un recalcul des tarifs au 1/09/2023 puis au 1/01/2024 selon un calcul défini dans notre contrat initial et qui prend en compte les indices de consommation de l'INSEE.

**La municipalité a fait le choix de ne pas appliquer l'augmentation de 4% dès sa mise en place.** Elle sera appliquée à compter du 01/09/23 et représente 0.10€ supplémentaire. Le prix du repas en lui-même est de 2.71€.

### Décision prise lors du dernier conseil municipal :

#### **1- Le prix d'un repas à la cantine sera maintenant décomposé comme suit :**

- La part du repas en lui-même, financé en totalité par les familles et réévalué à chaque augmentation/diminution de notre prestataire
- La part de charges liées au temps de cantine (entretien bâtiment, énergie, charge personnelle, ...) financée par la famille et la mairie. La famille prendra en charge :
  - 48% du prix en 2023-2024 (52% par la mairie)
  - 49% en 2024-2025 (51% par la mairie)
  - Pour atteindre un équilibre de 50% par la famille et 50% par la commune en 2025-2026

#### **2- Lissage sur deux ans des tarifs (uniquement les charges, le prix du repas étant pris en charge en totalité par les familles)**

Le conseil a décidé de baser les calculs du prix d'un repas en effectuant un lissage sur deux ans. Cela permet de ne pas avoir des « prix yo-yo » d'une année sur l'autre. En effet, il se peut que lors d'une année, un évènement puisse venir impacter à la hausse comme à la baisse le tarif. Cet évènement n'étant plus présent l'année suivante, les tarifs se trouveraient modifier de manière excessive (à la hausse comme à la baisse) sans que cela ne soit compréhensible par tous. (ex de la tentative cette année d'un personnel en moins qui baisse le prix mais qui va être fortement augmenté l'année suivante).

|  | 2021       | 2022       | sur deux ans |
|--|------------|------------|--------------|
| total dépensé                            | 137 351,28 | 136 347,28 | 273 698,56   |
| total nourriture                         | 52 004,52  | 54 324,54  | 106 329,06   |
| total sans nourriture                    | 85 346,76  | 82 022,74  | 167 369,50   |
| nombre de repas                          | 20 857     | 22215      | 43 072       |
| prix de revient de repas sans nourriture | 4,09199597 | 3,69222327 | 3,89         |

Pour l'année 2023-2024, le prix retenu des charges liées au temps de cantine est de 3.89€.

|         | 48/52 | 49/51 | 50/50 |
|---------|-------|-------|-------|
| Famille | 1.87  | 1.90  | 1.95  |
| Commune | 2.02  | 1.99  | 1.95  |

*Tableau comparatif du prix payé par les familles  
si nous appliquions dès aujourd'hui la règle de 50/50*

Il faudra ajouter à ce tarif, le tarif de notre prestataire.

Pour rappel, il est à ce jour de 2.71€ mais sera revu selon la formule convenue fin août avec les dernières données de l'INSEE.

*Pour rappel, nous permettons d'annuler ou ajouter un repas jusqu'à 48h avant le jour J alors que notre prestataire ne nous permet de modification que 5 jours ouvrés avant. C'est la mairie seule qui absorbe alors le coût de ces annulations.*

#### ➤ Retour Restoria

Après sollicitation, la comptable de Restoria a pu nous faire une simulation pour connaître l'augmentation si celle-ci se calculait au mois de mai. Nous serions alors à 11.52% d'augmentation !! Si les indices INSEE continuent d'augmenter comme ces derniers mois, nous serions aux alentours de 13% d'augmentation.

Voici les tarifs du repas pour les habitants de La Chapelle Chaussée et des communes conventionnées :

- Si on accuse une augmentation de 5% :  $2.71+0.14=2.85\text{€}$
- si on accuse une augmentation de 11% :  $2.71+0.30=3.01\text{€}$
- si on accuse une augmentation de 13% :  $2.71+0.35= 3.06\text{€}$
- si on accuse une augmentation de 15% :  $2.71+0.41= 3.12\text{€}$

D'après le tableau précédent pour ces trois pourcentages, nous serions à un prix pour les familles de :

|                       | Option 48/52 | Option 49/51 | Option 50/50 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Si augmentation de 5% | 4.72€        | 4.75€        | 4.80€        |
| Si augmentation 11%   | 4.88€        | 4.91€        | 4.96€        |
| Si augmentation 13%   | 4.93€        | 4.96€        | 5.01€        |
| Si augmentation 15%   | 4.99€        | 5.02€        | 5.07€        |

Pour les hors communes :

- si augmentation de 5% : 6.74€
- si augmentation de 11% : 6.90€
- si augmentation de 13% : 6.95€
- si augmentation de 15% : 7.01€

Un mot explicatif sera distribué aux familles avant les vacances scolaires pour leur expliquer la nouvelle méthode de calcul qui se veut plus juste pour les familles et la mairie. Un second mot sera envoyé via le portail famille courant août dès que nous aurons connaissance des tarifs de Restoria.

Pour information, nous ferons un nouvel appel d'offre pour choisir un prestataire courant de l'année 2023-2024.